

A QUI S'ADRESSE LE CONCOURS ?

Aux classes de la scolarité obligatoire, aux Unités d'accueil pour écoliers (UAPE) ainsi qu'aux bibliothèques scolaires et publiques



Les classes de la scolarité obligatoire : le kamishibaï plurilingue permet de développer chez les enfants des stratégies d'apprentissage, des capacités d'écoute, d'observation, de comparaison et de réflexion sur les langues et le langage ainsi que la coopération dans le cadre d'un travail de rédaction et d'illustration. Cela leur permet également de lutter contre les discriminations et favoriser le vivre ensemble, en valorisant les langues qui sont traitées sur un pied d'égalité. Ce projet rejoint les objectifs des approches interlinguistiques du Plan d'études romand (PER).



Les Unités d'accueil pour écoliers : La création d'un kamishibaï peut constituer un projet d'atelier captivant et favoriser le vivre ensemble dans ces espaces qui sont des passerelles entre l'école et la maison.



• **Les bibliothèques scolaires et publiques** : Les professionnels du livre connaissent généralement très bien les kamishibaïs. Certains le pratiquent déjà pour animer des séances de lecture grand public. La participation au concours Kamilala donnera à ce support une dimension plurilingue plus affirmée.

Alors vous êtes prêt-e-s ?

Faites preuve d'imagination et séduisez-nous avec vos plumes, vos pinceaux et ... vos langues !

REGLEMENT DU CONCOURS

Art.1 : Présentation générale

Ce concours est coordonné par le Laboratoire « Langues, Plurilinguisme, Intégration, Cultures (LPIC) » de la HEP Vaud, partenaire du réseau Kamilala afin d'encourager les acteurs éducatifs à développer des projets ouverts sur la diversité des langues et leur apprentissage à travers la création d'un kamishibaï plurilingue.

Art.2 : A qui s'adresse le Concours ?

Le concours est ouvert à toutes les structures éducatives de Suisse Romande accueillant des enfants de 4 à 15 ans (classes de la scolarité obligatoire, unités d'accueil pour écoliers, bibliothèques...).

Les enfants doivent être au cœur du processus de création, sous la direction de la structure éducative.

Un seul kamishibaï sera accepté par groupe/classe participant/e.

Art.3 : Les planches : texte et illustrations

Le format des planches est le suivant : **37X27,5** cm (format standard, légèrement inférieur au format A3). Vous pouvez donc imprimer votre kamishibaï sur un format A3 puis découper les marges.

Le kamishibaï comprend de 8 à 14 planches avec la couverture.

L'histoire doit se présenter selon le principe du kamishibaï : sur le recto des planches, une illustration, sur le verso des planches, le texte de l'histoire.

La technique est libre pour **les illustrations** (peinture, feutre, crayons, collages, photos...).

Le texte dactylographié ne devra pas excéder les 500 caractères par planche (environ **6 lignes** en police 12).

Art.4 : Les langues

Le choix des langues doit refléter la diversité linguistique de l'environnement des enfants.-Le kamishibaï plurilingue peut comporter autant de langues que vous le souhaitez, qu'il s'agisse des langues de l'école ou celles des familles, quatre étant le minimum. Toutes les langues et toutes les variétés de langues sont légitimes! Votre choix se fera peut-être en fonction des langues et des variétés présentes dans la classe. Langues régionales, langues étrangères, dialectes et variétés locales de langues sont toutes acceptées.

La diversité des langues peut apparaître dans le texte, mais aussi dans les illustrations, de différentes façons :

- La narration peut se faire en français ou dans une autre langue de l'école, et les dialogues dans différentes langues (chaque personnage peut parler une langue)
- La narration peut contenir elle-même différentes langues (onomatopées, comptines, mots clés de l'intrigue, etc. peuvent apparaître dans d'autres langues)
- Il est important que la trame de l'histoire soit compréhensible à quelqu'un qui n'est pas locuteur de toutes les langues en présence, grâce à différentes stratégies de compréhension mises en œuvre avec l'aide éventuelle du conteur (reformulations, inférences, phénomènes d'intercompréhension entre langues voisines, etc).

Attention, il ne s'agit pas de traduire le même texte dans différentes langues. L'alternance entre les langues doit refléter au mieux la réalité de pratiques plurilingues ou plurilingagères.

Chaque mot ou phrase dans une autre langue que le français devra être traduit-e sur la même planche (en bas de page). La prononciation des mots est également souhaitée entre crochets (exemple : « Abuelo » se prononce [Abouélo])

Art. 5 : Réception des kamishibaïs

Le kamishibaï devra être **photocopié ou imprimé en couleur** sur un papier de 250 g (semi cartonné). Veillez à la qualité des impressions. La structure éducative conserve donc l'original. Les dessins ne devront pas être pliés ni roulés.

Les planches devront être envoyées impérativement **avant le 1^{er} mars 2019**, cachet de la Poste faisant foi.

Attention **seulement les planches** sont à envoyer et non pas le butaï (le castelet).

La structure éducative devra envoyer avec le kamishibaï le **Carnet de Bord** (à compléter en ligne).

Le kamishibaï doit parvenir au nom de la structure éducative, à l'adresse :

Concours Kamilala
Laboratoire LPIC
Carole-Anne Deschoux
HEP Vaud
Avenue de Cour 37
1014 Lausanne

Mail : lapic@hepl.ch

A l'issue du concours, les planches ne seront pas retournées à la structure éducative, mais les auteurs seront tenus au courant du processus (réception des documents, nominations)

Art. 6 : Le Jury

Un jury composé d'artistes, d'enseignant.e.s, et de professionnel.le.s du livre analysera et évaluera chaque histoire à partir de plusieurs critères :

- *respect de la dimension plurilingue de l'histoire
- *pertinence du plurilinguisme dans l'histoire
- *diversité des statuts des langues
- *construction et intérêt de l'histoire
- *créativité dans les illustrations
- *respect des contraintes techniques (nombre de planches, format, longueur du texte)

Un prix par catégorie sera attribué suite à la délibération du jury.

Les catégories sont les suivantes :

- Catégorie 4-7 ans (cycle 1)
- Catégorie 8-11 ans (cycle 2)
- Catégorie 12-15 ans (cycle 3)

Les prix seront attribués lors d'une cérémonie qui aura lieu à Lausanne durant le mois de mai 2019.

Art. 7 : Droits d'auteur

En participant, le candidat s'engage à **céder à titre gratuit ses droits de reproduction et de représentation à la structure en charge de l'organisation du concours**. De cette manière, le candidat accepte que son kamishibai soit intégré dans les outils de communication de réseau Kamilala (site internet et réseaux sociaux) ainsi que de son exploitation dans le cadre de ses activités de formation pour tous pays et pour la durée de protection conférée par le droit d'auteur.

De son côté, le réseau Kamilala s'engage à faire apparaître le nom de la structure/école, celui de l'adulte référent et des auteurs/illustrateurs.

Art. 8 : Publication

Les auteurs du kamishibai gagnant acceptent que leur travail soit retouché (par exemple : densité de couleurs, format, amélioration d'une phrase...) en cas de publication.

Chaque élève recevra en cadeau un exemplaire publié.

Art. 9 : Adhésion au règlement

La participation au concours implique l'adhésion au présent règlement.

Art. 10 : Organisateur du Concours

Pour la Suisse (romande), ce concours est organisé par le Laboratoire « Langues, Plurilinguisme, Intégration, Cultures (LPIC) » de la HEP Vaud et s'inscrit dans un réseau international d'acteurs du plurilinguisme appelé Kamilala. Ce réseau est né à l'initiative de l'association française DULALA (D'Une Langue A L'Autre) en charge de son animation.

CALENDRIER

Pour participer au Concours Kamilala 2018-2019, voici la marche à suivre :



Inscrivez-vous avant le **30 novembre 2018** en remplissant le formulaire d'inscription (à télécharger et imprimer)



Envoyez-nous votre kamishibaï plurilingue avant le **1^{er} mars 2019** à l'adresse suivante :

Concours Kamilala
Laboratoire LPIC
Carole-Anne Deschoux
HEP Vaud
Avenue de Cour 37
1014 Lausanne
Mail : lalpic@hepl.ch



Un grand jury analysera vos travaux durant le mois d'**avril 2019**



Rendez-vous pendant la **Semaine des Langues vivantes** pour la remise des prix du Concours ! (mai 2019, date et lieu encore à préciser)